

# Programme formation continue des avocats

## Avril 2025

### Thème : Assistance éducative, quelles places pour les avocats ?

Date : Mercredi 2 avril 2025 de 9h30 à 12h30

Lieu : Visioconférence

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / Niveau : 1

#### Objectifs :

*Maîtriser le rôle de l'avocat, ses éventuelles limites face aux parties et aux institutions administratives et judiciaires*

*Connaître plus particulièrement la procédure en matière de placement d'urgence et les voies de recours.*

*Maîtriser :*

- *l'accès au Juge*
- *l'accès au dossier d'AE*
- *l'autorité parentale et le placement*
- *son mandat*

#### Méthodes mobilisées :

##### ► Programme :

Le rôle et de la place singulière des avocats en assistance éducative.

##### ► Moyens pédagogiques : Evaluation et corrigé de QCM en fin de formation

##### ► Modalités d'évaluation finale : un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

#### Intervenant

Marie-Pierre DOMINJON, avocate au barreau de Lyon

#### Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
- Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 85€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 45€ pour les avocats « jeune Barreau »  
Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet [www.avocats-ecoa.fr](http://www.avocats-ecoa.fr) ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2024 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECOA. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.